



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 13 avril 2021 à 20 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi à la salle du conseil, située au 2, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Lorrainville, **exceptionnellement sans la présence du public**, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 qui dit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, le tout suivant le prolongement de l'état d'urgence jusqu'au 16 avril 2021, par l'arrêté ministériel 2021-021.

Sont présents :

M. Jacques Boucher, conseiller n° 1 (par Zoom)
M^{me} Mélanie Roy, conseillère n° 2 (en présentiel)
M. Alain Pelletier, conseiller n° 3 (par Zoom)
M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 4 (en présentiel)
M. Réjean Paquin, conseiller n° 5 (par Zoom)
M. Gaëtan Rocheleau, conseiller n° 6 (par Zoom)

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire, présent au bureau municipal de Lorrainville

Présence également de M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, au bureau municipal de Lorrainville

8293-04-21

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour, avec la modification de reporter le point 6.13, soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

8294-04-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021 a été remis électroniquement le 9 avril 2021 à tous les élus;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal est adopté et signé, tout comme s'il avait été lu.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8295-04-21



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Adoption des comptes et salaires de mars 2021, seront vérifiés par M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 4 et M. Simon Gélinas, maire

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes de mars 2021, au montant de 225 472,19 \$ et les salaires nets de mars 2021, au montant de 27 483,62 \$, vérifiés par M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 4 et M. Simon Gélinas, maire, soient adoptés et payés.

« Adopté »

Je, soussignée, Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ont été autorisées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à la municipalité de Lorrainville ce 13 avril 2021.

(S) Francyne Bleau

Francyne Bleau

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Première période de questions (15 minutes)

Première période de questions (15 minutes). Il n'y a personne dans la salle. La séance ordinaire est tenue exceptionnellement sans la présence du public, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'Arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Un avis public a été mis sur le site Web de la municipalité le 29 mars 2021 afin que les citoyens puissent envoyer leurs questions avant 16 h 30 le 13 avril 2021.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapport des dossiers en cours de la directrice générale/secrétaire-trésorière pour le mois de mars 2021 par M^{me} Francyne Bleau;
- Rapport final de la patinoire;
- Rapport de la gérante du Centre Richelieu pour le mois de mars 2021 par M^{me} Josée Beauregard;
- Rapport du technicien en eau pour le mois de février 2021 par M. Adil Fouassi;
- Rapport du préposé aux communications pour le mois de mars 2021 par M. Robert Hénault;
- Rapport de la directrice générale adjointe pour le mois de mars 2021 par M^{me} Marguerite Lachance;
- Registre du coronavirus de mars 2021 :
 - a) Francyne Bleau
 - b) Marguerite Lachance
 - c) Josée Beauregard
 - d) Lynda Gauvin
 - e) Robert Hénault
 - f) Francine Aubut
- Correspondance;
- Information et échange.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Points de décisions sur l'ordre du jour :

- 6.1 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement n° 177-04-2021 modifiant le règlement de zonage n° 05-08-95;
- 6.2 Prendre acte du dépôt du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements;
- 6.3 Autorisation de signature pour une opération cadastrale « rue de la Gare »;
- 6.4 Recommandation du CCU pour l'émission d'un permis de rénovation pour le presbytère;
- 6.5 Engagement de M^{me} Shany Gilbert comme technicienne comptable en période de probation de six mois;
- 6.6 Autorisation de la date pour la collecte d'encombrants;
- 6.7 Décision sur l'ouverture du parc des Moussaillons, du parc canin, de la halte routière et du parc Isaïe-Doire;
- 6.8 Camp de jour 2021;
- 6.9 Demande d'embauche de personnel pour l'été 2021;
- 6.10 Adopter le budget révisé de l'OMH de 2021;
- 6.11 Nommer un répondant pour l'entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires;
- 6.12 Nommer M^{me} Pascale Lefloïc sur le Comité consultatif d'urbanisme;
- 6.13 Octroyer un mandat à la firme SNC-Lavalin pour la rue de la Gare; (**Reporté**)
- 6.14 Autorisation de signature pour le contrat de location d'un nouveau photocopieur;
- 6.15 Reddition de comptes – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Demande de paiement et attestation de la réalisation de travaux;
- 6.16 Mettre en vente deux terrains résidentiels.

8296-04-21

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement n° 177-04-2021 modifiant le règlement de zonage n° 05-08-95

Avis de motion est donné par M. Réjean Paquin pour qu'à une séance ultérieure soit adopté, avec dispense de lecture, le projet de règlement n° 177-04-2021, modifiant le règlement de zonage n° 05-08-95;

« **Article 2** : Le plan de zonage est modifié pour ajouter une zone Re d'une superficie approximative de 8 hectares. »

Le premier projet de règlement est présenté et adopté le 13 avril 2021.

L'assemblée publique de consultation aura lieu le 11 mai 2021 à 19 h 55. Elle se déroulera à la salle du conseil, **exceptionnellement sans la présence du public**, en raison de la COVID-19, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 et du décret n° 433-2021 du 24 mars 2021 pour les consultations écrites.

Étant donné que le public ne peut pas assister à l'assemblée publique de consultation en raison de la pandémie, les membres du conseil municipal consulteront les **commentaires écrits** soumis à l'avance suite à l'avis public affiché du 26 avril au 11 mai 2021.

« Adopté »

3427



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8297-04-21

Prendre acte du dépôt du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville a été choisie au hasard pour un audit de la Commission municipale du Québec sur le processus encadrant l'adoption des règlements;

ATTENDU QUE la séance ordinaire du conseil municipal suivant le dépôt du rapport de la Commission municipale du Québec, la directrice générale/secrétaire-trésorière doit faire le dépôt au conseil municipal et envoyer la résolution à la Commission municipale du Québec;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend acte du dépôt par la directrice générale/secrétaire-trésorière du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prend aussi acte du dépôt du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations préparées par la directrice générale/secrétaire-trésorière suite aux commentaires de la Commission municipale du Québec.

« Adopté »

8298-04-21

Autorisation de signature pour une opération cadastrale « rue de la Gare »

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a demandé à M. Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre, de faire un plan-projet pour une opération cadastrale « rue de la Gare »;

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Simon Gélinas, maire, et M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer les documents pour l'opération cadastrale pour la « rue de la Gare » (minute 4507).

« Adopté »

8299-04-21

Recommandation du CCU pour l'émission d'un permis de rénovation pour le presbytère

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de permis de rénovation pour le presbytère qui est cité historique par le règlement n° 111-06-2014;

ATTENDU QUE le règlement explique les étapes à suivre et le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier en profondeur;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme :

« Il est donc recommandé d'autoriser les propriétaires du presbytère d'effectuer les travaux décrits dans le document de présentation rédigé par M. Christian Barrette le 7 mars 2021.

Il est recommandé d'autoriser la réfection du balcon avant, de remplacer les poteaux, les balustrades et les rampes des escaliers de toute la galerie ainsi que la petite galerie au deuxième sur le côté Ouest.

Il est recommandé d'autoriser les matériaux et le style proposés par le propriétaire. »

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'inspectrice municipale à émettre le permis de rénovation avec les conditions qu'elle juge nécessaire.

« Adopté »

Note 1 : M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 4, s'est retirée de la salle du conseil pour la décision de la résolution suivante. Elle s'est également retirée du caucus pour les discussions, car il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts.

8300-04-21

Engagement de M^{me} Shany Gilbert comme technicienne comptable en période de probation de six mois

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville suite à la nomination de la secrétaire-trésorière adjointe au poste de directrice générale adjointe, on doit la remplacer;

ATTENDU QUE l'entrevue a eu lieu le mardi 30 mars 2021 par le comité des ressources humaines : M. Simon Gélinas, maire, M. Gaétan Rocheleau, conseiller, M^{me} Lynda Gauvin, secrétaire-trésorière adjointe et M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, le comité des ressources humaines recommande au conseil municipal l'engagement de M^{me} Shany Gilbert;

ATTENDU QUE la description de tâches est la suivante :

TECHNICIENNE COMPTABLE
(2021)

(35 heures)

FONCTIONS :

- La personne responsable de la comptabilité travaille sous l'autorité de la directrice générale/secrétaire-trésorière et en étroite collaboration avec elle;
- Elle enregistre dans les registres comptables les données financières de la municipalité;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- Elle s'occupe de l'envoi des comptes de taxes et de la perception;
- Elle participe à la préparation du budget et des états financiers;
- Elle se conforme au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lorrainville, à la Politique tolérance zéro et à la Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;
- Elle se conforme au programme de prévention en santé et sécurité au travail;
- Elle accomplit toute autre tâche qui est demandée.

TÂCHES :

1. Tenue des registres comptables

Après approbation de la directrice générale/secrétaire-trésorière :

Paie :

- Prépare la paie à chaque quinzaine; compile par départements les heures des employés de voirie et codes complémentaires pour divers projets;
- Fait le suivi des banques de temps;
- Prépare la paie des élus mensuellement;
- Transmet les paies par le service AccèsD Affaires;
- Transmet les cotisations du régime de retraite à chaque quinzaine;
- Envoie les remises aux gouvernements à la fin de chaque mois;
- Remet mensuellement le rapport des salaires nets du mois;
- Émet les relevés d'emploi et autres documents pertinents;
- Déclaration des salaires à la CNESST + rapport annuel d'équité salariale;
- Inscription des élus et employés à diverses formations, congrès, colloques.

Achats – comptes fournisseurs :

- Codification des achats selon le Manuel de normalisation de la comptabilité municipale et des prévisions budgétaires;
- Entrée des factures d'achat;
- Préparation des chèques de semaine;
- Impression des chèques du mois et de la liste sélective des déboursés (mensuel) pour vérification;
- Classement des factures et chèques aux dossiers des divers projets;
- Prépare à tous les trois mois la réclamation des taxes (TPS) et assure le suivi;
- Demande de prix auprès de fournisseurs;
- Prépare les réquisitions (bons d'achat) sous l'accord de la directrice générale/secrétaire-trésorière;
- Crée un dossier pour chaque acquisition en incluant facture, chèque, garantie et tous autres renseignements utiles;
- Tenue à jour de l'inventaire – voirie et petits outils;
- S'assure que les dépenses en immobilisations correspondent aux prévisions budgétaires, vérifie avec le plan triennal d'immobilisations.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

Perception, taxation et comptes clients :

- Responsable du processus de facturation foncière annuelle;
- S'occupe de l'encaissement des comptes de taxes (cinq versements annuels), des comptes divers, des droits de mutation et prépare les avis de rappel;
- Encaisse les SPC (paiement direct par Internet) en l'absence de la responsable;
- S'occupe de la facturation diverse : droits de mutation immobilière, ouverture et fermeture d'eau, coupe de bordures, location de salles, inscription des équipes au stadium, etc. et répond aux interrogations des clients;
- Prépare toute autre facture demandée par la directrice générale/secrétaire-trésorière, le chef d'équipe et la gérante du Centre Richelieu;
- Maintient à jour le rôle d'évaluation et le rôle de perception et fait la facturation complémentaire;
- Responsable de la petite caisse et de la petite caisse-projets spéciaux;
- Fait le suivi des subventions à recevoir;
- S'assure que le dépôt du rôle est effectué correctement et balance.

2. Budget et états financiers

- Prépare la fin de mois dans chaque département de comptabilité;
- Fait la conciliation bancaire;
- Prépare mensuellement les états financiers;
- Prépare les états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la municipalité au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté;
- Prépare la fin d'année dans chaque département de comptabilité selon la procédure de fin d'année de PGSolutions;
- Prépare la fermeture d'année ainsi que tous les documents pour l'auditeur;
- Prépare les écritures de régularisations pour vérification avec l'auditeur;
- Prépare et transmet au gouvernement les T4 et les relevés 1 avant le 28 février;
- Assiste la directrice générale/secrétaire-trésorière dans la préparation du Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe (en juin) et la liste des contrats de fournisseurs supérieurs à 25 000 \$ au 31 décembre;
- Prépare le tableau de suivi des emprunts;
- Prépare tout document susceptible d'intéresser le conseil sur le rendement d'un projet v/s le budget;
- Prépare les documents des prévisions budgétaires pour le budget de l'année suivante;
- Assiste aux rencontres de préparation du budget avec les élus et la directrice générale/ secrétaire-trésorière;
- Inscrit, dans le système comptable, le budget approuvé;
- Complète les pages du rapport financier concernant le TGT (taux global de taxation) selon SESAMM et envoie à l'auditeur.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

3. Élabore et maintient tout dossier nécessaire à l'administration municipale

- Responsable des mises à jour du logiciel comptable et logiciel des permis;
- Suivi du contrat d'assurance générale : avenants en cours d'année, correspondance avec courtier;
- Préparation de tableaux pour suivi des ententes;
- Préparation de tableaux pour ouverture de soumissions;
- Prépare rapport financier de la bibliothèque;
- Suivi et redditions de compte des projets et des différents programmes gouvernementaux;
- Lors de mesures d'urgence, apporte son soutien auprès des différents services municipaux (comptabilise les dépenses, conserve les factures et autres documents nécessaires pour déposer une demande d'aide financière);

Exécute toute autre tâche connexe exigée par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville engage M^{me} Shany Gilbert, comme technicienne comptable en date du 12 avril 2021 pour une période d'essai de six mois;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne les conditions de travail suivantes pour la période d'essai de six mois :

- Taux horaire de 25 \$ pour une semaine de travail de 35 heures;
- Congés fériés de la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville;
- Assurance collective après trois mois : contribution municipale de 40 % sur le plan individuel, contribution du salarié 60 % plus la contribution familiale si applicable;
- Une semaine de vacances en 2021 à ses frais.

« Adopté »

Note 2 : M^{me} Aline Beauregard, conseillère n° 4 revient dans la salle du conseil pour la suite des discussions et des décisions.

8301-04-21

Autorisation de la date pour la collecte d'encombrants

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut faire une collecte d'encombrants;

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le service de voirie à faire la collecte d'encombrants les 25 et 26 mai 2021 et en assume les coûts budgétés de 1 200 \$;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville avise l'Écocentre de Fabre;

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8302-04-21

Décision sur l'ouverture du parc des Moussaillons, du parc canin, de la halte routière et du parc Isaïe-Doire

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire ouvrir ses parcs de façon sécuritaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit désinfecter tous les jours les surfaces de métal et de plastique;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville n'ouvrira pas ses jeux d'eau, ses toilettes et abreuvoirs, car les consignes de sécurité et de désinfection sont trop exigeantes pour le nombre d'employés et en plus, c'est sept jours par semaine;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prône les consignes de sécurité du gouvernement, soient :

- La distanciation physique de 2 mètres;
- Lavez-vous les mains, donc amenez vos languettes;
- Pas d'attroupement.

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville ouvrira le parc des Moussaillons le lundi 10 mai 2021 avec les consignes suivantes :

- Rester à la maison en présence de symptômes de la COVID-19;
- Aucun regroupement de personnes;
- Maintenir en tout temps une distanciation de 2 mètres;
- Prévoir votre désinfectant pour les mains;
- Apporter votre propre bouteille d'eau;
- Le port du masque est obligatoire à l'extérieur selon certaines conditions gouvernementales.

Vous devez apporter :

- Vos raquettes et balles pour la table de ping-pong;
- Vos bâtons et vos balles pour le mini-putt;
- Vos fers pour le jeu de fers.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville ouvrira le parc canin pour la saison 2021 le 10 mai 2021;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville ouvrira le parc Isaïe-Doire le lundi 10 mai 2021 pour les pratiques de balle molle aux équipes qui auront signé un contrat avec la municipalité de Lorrainville au coût de 300 \$ plus le dépôt de clés au coût de 50 \$ pour la saison 2021. La cuisine sera fermée. Les consignes suivantes devront être suivies :



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218

Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380

lorrainville@lorrainville.ca

www.lorrainville.ca

- Respecter le « Plan de retour au jeu » de Baseball Québec;
- Rester à la maison en présence de symptômes de la COVID-19 ou de grippe;
- Seuls les joueurs/joueuses sont permis sur le terrain;
- Maintenir en tout temps une distanciation de 2 mètres;
- Prévoir son désinfectant pour les mains;
- Apporter sa propre bouteille d'eau;
- Le respect des consignes gouvernementales en vigueur pour les activités sportives doivent être respectées;
- Le port du masque est obligatoire selon les directives en vigueur;
- Maximum de 12 personnes plus une personne responsable de l'équipe pour une activité sportive extérieure;
- Le couvre-feu en vigueur doit être respecté.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville va publier sur son site Web et autres, les informations sur tous ses parcs.

« Adopté »

8303-04-21

Camp de jour 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut offrir un camp de jour aux enfants de Lorrainville ainsi qu'aux municipalités qui faisaient partie de l'entente avec Ville-Marie;

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville ne peut faire plus de quatre groupes dû aux règles du gouvernement;

ATTENDU QUE voici les conditions (toujours sujets à changements) :

Priorité :

- Prendre les enfants qui veulent les 7 semaines;
- Prendre les enfants qui veulent 5 à 6 semaines;
- Mettre les autres sur une liste d'attente (on va voir si on peut les accommoder, mais aucune obligation).

ATTENDU QUE la gestion et les règles du camp de jour sont à la discrétion de la municipalité de Lorrainville;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville s'engage à fournir le matériel de protection nécessaire prescrit par le gouvernement, aux enfants et aux animatrices.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande aux municipalités participantes de nous remettre leur subvention d'emploi d'été Canada demandée pour le camp de jour ainsi que des frais d'administration de 1 000 \$;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prendra les inscriptions pour les municipalités suivantes :

- Lorrainville;
- Duhamel-Ouest;
- Saint-Édouard-de-Fabre;
- Saint-Bruno-de-Guigues.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le tarif suivant pour les inscriptions provenant des municipalités faisant partie de l'entente :

- Tarif de 160 \$ par semaine.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte les tarifs suivants pour les résidents de Lorrainville :

- Tarif de 80 \$ par semaine pour les inscriptions de 7 semaines;
- Tarif de 85 \$ par semaine pour les inscriptions de moins de 7 semaines.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville se réserve le droit de ne pas offrir le camp de jour pour des contraintes suite aux règles gouvernementales ou administratives;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville n'a aucune obligation de rembourser les frais d'inscription si le camp de jour devait fermer à la demande du gouvernement.

« Adopté »

8304-04-21

Demande d'embauche de personnel pour l'été 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a besoin d'employés-étudiants temporaires pour combler des postes d'été :

Camp de jour : Monitrice en chef (1)

15,00 \$/heure

Du 31 mai au 23 juin
(20 heures/semaine)

Du 25 juin au 20 août 2021
(40 heures/semaine)

Camp de jour : Aide-monitrice (4)

13,50 \$/heure

Du 25 juin au 20 août 2021
(7 semaines)

Du lundi au jeudi de 8 h à 17 h et
le vendredi de 8 h à 12 h.
(40 heures/semaine)



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Embellissement : Préposé à l'entretien des fleurs et pelouse

13,50 \$/heure
(40 heures/semaine) (variable)

Préposé à la désinfection des parcs :

21,50 \$/heure (Marc Lafrance)
Horaire variable incluant les fins de semaine

Du 10 mai au 1^{er} octobre 2021
(15 semaines)

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à engager les étudiants nécessaires pour les postes à combler, aux conditions ci-haut mentionnées.

« Adopté »

8305-04-21

Adopter le budget révisé de l'OMH de 2021

ATTENDU QUE le budget de l'OMH a été adopté par résolution n° 8240-01-2021 au montant de contribution de la municipalité de 2 865 \$ le 19 janvier 2021;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le budget révisé de l'OMH au montant de contribution de la municipalité de 2 927 \$.

« Adopté »

8306-04-21

Nommer un répondant pour l'entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit nommer un répondant pour l'entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Lise Wambacq, directrice administrative des opérations, comme répondant pour l'entente relative à la couverture des services en eau potable et en eaux usées et la mise en commun d'équipements complémentaires.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8307-04-21

Nommer M^{me} Pascale Lefloïc sur le Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu la démission de M. Wilbrod Cadotte dû à la maladie;

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme M^{me} Pascale Lefloïc, ancienne inspectrice municipale, au Comité consultatif d'urbanisme pour une période minimale de deux ans.

« Adopté »

Point 6.13 Reporté à une séance ordinaire ultérieure

Octroyer un mandat à la firme SNC-Lavalin pour la rue de la Gare.

8308-04-21

Autorisation de signature pour le contrat de location d'un nouveau photocopieur

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire changer de photocopieur pour un plus rapide et plus performant;

ATTENDU QUE le photocopieur coûtera 57 \$ de moins par mois que présentement sur la location et l'entretien;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer le contrat de location pour un photocopieur Xerox C8170 au coût de location de 304,46 \$ par mois, pour cinq ans.

« Adopté »

8309-04-21

Reddition de comptes – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Demande de paiement et attestation de la réalisation de travaux

ATTENDU QUE cette résolution remplace et annule la résolution n° 8207-11-20;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a obtenu une subvention pour le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration / Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux / Dossier n° 00028792-1 – 85037 (08) – 2019-10-23-19;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a pris connaissance des modalités d'application du Volet Projets particuliers d'amélioration, d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés où les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville approuve les dépenses d'un montant de 14 350,66 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande le versement de la subvention accordée de 9 000 \$ sur trois ans.

« Adopté »

8310-04-21

Mettre en vente deux terrains résidentiels

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville n'a plus de terrains résidentiels à vendre dans la municipalité;

ATTENDU QUE la prochaine rue à ouvrir sera la rue Falardeau au printemps 2022, donc en attendant on vendra deux bouts de rue;

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville met en vente deux terrains soit les lots :

- 3 101 506 rue Therrien Est : prix de vente du terrain : 800,00 \$, coût des infrastructures : 9 834,10 \$;
- 3 101 515 rue Saint-Joseph Nord : prix de vente du terrain 800,00 \$, coût des infrastructures : 9 834,10 \$.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville donne le mandat à Proprio Direct aux mêmes conditions qu'avant :

- Notaire Mireille Bourque;
- Construction dans les 24 mois de l'achat, sinon le terrain sera rétrocédé, à 75 % du coût, à la municipalité, aux frais de l'acheteur et que cette condition se retrouve dans l'acte de vente;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

- Demande de permis de construction incluant les plans et devis faits par un ingénieur ou un architecte soit remise 30 jours avant le début des travaux;
- Exige un certificat d'implantation fait par un arpenteur-géomètre qui doit être remis avant le début de la construction;
- Vendu tel quel sans garantie légale et sans certificat de localisation.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville paye la commission à Proprio Direct à même le fonds d'administration suite à la réception d'une facture après que les ventes soient enregistrées.

« Adopté »

Deuxième période de questions (15 minutes)

Deuxième période de questions (15 minutes). Il n'y a personne dans la salle. La séance ordinaire est tenue exceptionnellement sans la présence du public, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'Arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Un avis public a été mis sur le site Web de la municipalité le 29 mars 2021 afin que les citoyens puissent envoyer leurs questions avant 16 h 30 le 13 avril 2021.

8311-04-21

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20 h 30.

« Adopté »

Simon Gélinas
Maire

Francyne Bleau, g.m.a.
Directrice générale/
secrétaire-trésorière

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

